

PLANTES TERRESTRES

Barbon de Virginie

Andropogon virginicus

Amerikaans bezemgras × Broomsedge bluestem × Blaustängelige Besensegge
Synonymes: Genêt à balais bleu, Andropogon de Virginie, Herbe à whisky

Origine

Amérique

Voies d'introduction

Contaminant lors du transport de fourrage, transport involontaire des graines via les engins de chantier, les engins militaires, les animaux et les hommes.

Usages en Belgique

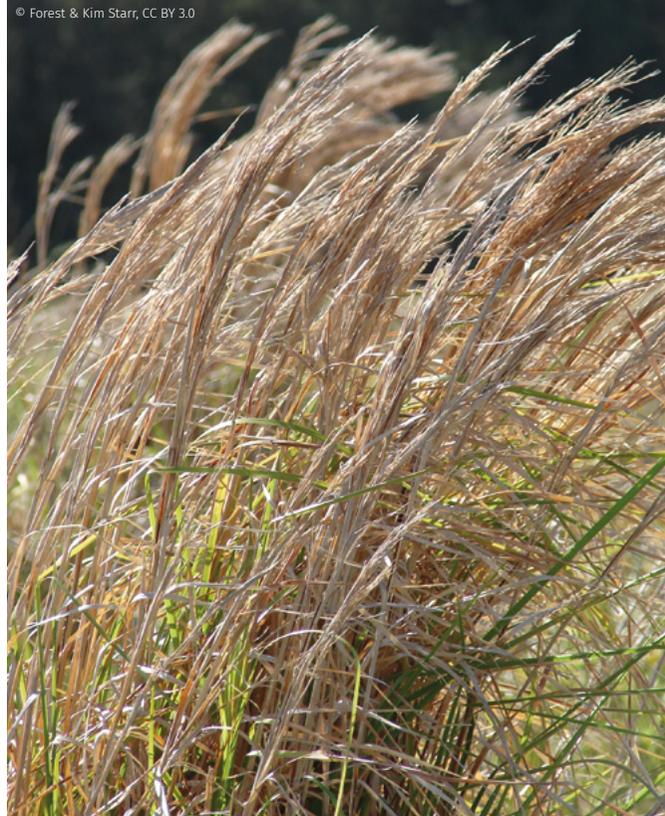
Dans le passé, cette espèce était utilisée à quelques occasions comme plante ornementale.

Distribution en Belgique

Absent. Ne peut pas s'établir car l'espèce est sensible au gel.

Nuisances

Concurrence la végétation indigène, réduit les rendements agricoles et entrave la régénération forestière dans le sud de l'Europe.



Caractéristiques

Graminée formant des touffes

- Tiges: rouge-violet (jeune) à jaune-brun (mature); de 50 cm à 2 m de long
- Feuilles: vertes, de 11-52 cm de long et de 1,5-6,5 mm de large, glabre mais quelques petits poils présents sur la ligule
- Fleurs: inflorescence en panicule longue et étroite de 2-3,5 cm de long; épillets à longs poils appariés par 2; floraison en automne

Espèces ressemblantes

Cette espèce peut être confondue avec les autres espèces du genre *Andropogon*. Peut être notamment confondue avec *A. glomeratus* et *A. brevifolius*. Peut aussi être confondue avec des espèces du genre *Themeda*, notamment avec *T. triandrus*.

Pour plus d'informations

GÉNÉRAL

→ <https://www.cabi.org/isc/datasheet/5286> (EN)

SITES RÉGIONAUX

→ Flandre: <https://www.ecopedia.be/pagina/uitheemse-invasieve-planten> (NL)

MISE EN ŒUVRE DU RÈGLEMENT EUROPÉEN EN BELGIQUE

→ <http://www.iasregulation.be/fr>

Restrictions

Sauf exceptions dûment prévues par le Règlement européen, cette espèce ne peut pas être importée, transportée, commercialisée, cultivée, utilisée, plantée, mise en situation de se reproduire ou de s'étendre, échangée ou libérée intentionnellement dans la nature à travers toute l'Union européenne.